

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude HALLER

N° CP/2011/6 - Insertion sociale - 4512
Avance de financement 2011 pour les structures en charge de l'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le versement pour 2011 d'avances financières d'un montant total de 644 909,50 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés

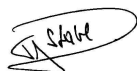
- décide que ces avances s'établissent à 50 % du montant des subventions allouées en 2010.

Elle charge par ailleurs son président de mettre en oeuvre ce dispositif.

Elle approuve également les deux modèles de conventions financières 2011 relatives à l'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) par des associations ou des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110103-53288-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/01/11